



L'initiative Weber est en perte de vitesse

RÉSIDENCES SECONDAIRES • Le sondage SSR publié hier donne le texte de Franz Weber encore gagnant. Mais la campagne alarmiste du non se renforce, surtout en Suisse romande. L'issue de la votation est donc incertaine.

SERGE GUMY

11 mars
La fin de campagne s'annonce électrique. A dix jours des votations fédérales du 11 mars, l'initiative populaire de Franz Weber pour une limitation des résidences secondaires reste en tête, mais son avance fond comme neige au soleil du printemps. Selon un sondage réalisé par l'Institut GfS et publié hier par les médias de la SSR, 52% des personnes interrogées penchent pour le oui, 37% pour le non, alors que 11% se disent encore indécises. Un premier sondage, publié fin janvier, créditait l'initiative de 61% d'intentions de vote favorables (contre 27% de non). Pour GfS, l'issue de la votation est incertaine, mais l'opinion glisse vers un refus.

Un non rural

Coordnatrice de la campagne pour la Fondation Franz Weber, Vera Weber croit toujours à la victoire, malgré cette érosion classique pour les initiatives populaires: «Nous restons au-dessus de la barre des 50%, et le non stagne à 37%. Cela montre que la campagne de panique et de terreur des opposants est demeurée sans effet.» Vraiment? Selon l'enquête de la SSR, le non se renforce dans les zones rurales ainsi qu'en Suisse romande.

La campagne au bulldozer du Valais y produit visiblement des effets. Les opposants y agitent le spectre de milliers de suppressions d'emplois dans les secteurs de la construction et du tourisme - des arguments économiques qui font mouche, selon l'institut GfS. Quant au promoteur de Veysonnaz Jean-Marie Fournier, il propose carrément que le Valais fasse sécession si les Suisses lui imposent sa loi.

Le Valais mobilisé

Le Vieux-Pays qui a appelé à sa rescousse toutes ses étoiles - les skieurs Didier Defago et Roland Colmbin, le cuisinier retraité Roland Pierroz. Le président du FC Sion



Pour GfS, l'issue de la votation sur les limitations des résidences secondaires est incertaine, mais l'opinion glisse vers un refus. KEYSTONE

Christian Constantin s'est joint au mouvement de résistance. Dimanche, malgré l'interdiction de la publicité politique décrétée par la Ligue suisse de football, ses joueurs portaient ainsi un maillot frappé du slogan «Tourisme = emplois. Du fair-play SVP».

Les politiques valaisais sortent eux aussi l'artillerie lourde. Président du PDC suisse, Christophe Darbellay soutient que si le oui l'emporte dans les urnes, les propriétaires ne pourront plus vendre leur résidence secondaire. «Ce reproche est dénué de tout fondement», réplique Vera Weber. «La Constitution fédérale garantit en effet les droits acquis, tous les juristes le disent. Les propriétaires pourront donc vendre leur chalet ou le céder en héritage. D'ailleurs, si notre initiative avait prévu un tel effet rétroactif, certains auraient dû détruire leur résidence secondaire!»

«Cela dit, je m'attendais à un débat aussi passionné», poursuit la fille de Franz Weber. «Il y a en effet énormément de promoteurs et de requins de l'immobilier qui risquent de perdre de l'argent avec notre initiative.»

Les clichés valaisais

Le ton alarmiste des opposants provoque de la gêne jusque dans leur propre camp. «Soigner de cette manière tous les clichés du Valaisain nous dessert», analyse Yannick Buttet (pdc/VS). Le conseiller national sent toutefois que les arguments économiques commencent à prendre le dessus sur la protection de la nature. «Nous sommes conscients qu'il y a eu des excès par le passé», admet Yannick Buttet. «Mais le Parlement fédéral, le canton et les communes ont pris des mesures. Laissons-leur le temps de déployer leurs effets.»

LE PRIX UNIQUE DU LIVRE CAÛLE

Selon le sondage GfS publié hier, le prix unique du livre risque fort d'être refusé le 11 mars. Le oui recueille 40% d'intentions de vote, le non 47% (13% d'indécis). La Suisse romande est plus sensible à la cause (50% de oui), alors que le rejet s'annonce net outre-Sarine (53% de non).

Un autre non se profile selon le sondage, sur l'initiative sur l'épargne-logement. Le texte réunit toujours une majorité (49%, contre 35% et 16% d'indécis), mais habituellement, le soutien aux initiatives s'effrite en fin de campagne. Enfin, le nouvel article constitutionnel sur les jeux d'argent est en passe d'être accepté (65% de oui, 16% de non). Ce n'est pas une surprise: il n'est pas combattu. SG

PLUS DE VACANCES? MERCI, SANS FAÇON

Pour le syndicat Travail.Suisse, les carottes sont cuites. Son initiative «Six semaines de vacances pour tous» sera rejetée le 11 mars. Le sondage SSR publié hier lui accorde 33% d'intentions de vote seulement, contre 63% de non (4% d'indécis). «La proportion des non montre que la stratégie de la peur des adversaires fonctionne», se plaint le syndicat dans un communiqué. Des adversaires qui affirment qu'accorder six semaines de vacances à tous les salariés nuirait à la compétitivité de l'économie helvétique et conduirait à la perte de nombreux emplois. Les Suisses continueraient donc à travailler plus que leurs voisins européens (voir le tableau ci-dessous), selon une comparaison basée sur la durée légale des congés payés (source: www.touteleurope.eu). SG

PAYS D'EUROPE

Nombre de jours de vacances:

Pays	Congés payés	Jours fériés	Total
Suisse	20	8/11	28/31
Pays-Bas	20	8	28
Irlande	20	9	29
Allemagne	20	10	30
Belgique	20	10	30
Italie	20	11	31
Portugal	22	13	35
Royaume-Uni	28	8	36
Suède	25	11	36
Espagne	22	14	36
Grèce	25	12	37
Autriche	25	13	38
Finlande	30	10	40
France	30	10	40

EN BREF

ESPIONNAGE ÉCONOMIQUE

Un banquier a été arrêté

Un ex-collaborateur d'Hyposwiss Private Bank est en détention provisoire depuis mi-février. Le Ministère public de la Confédération (MPC) a ouvert une enquête contre lui pour espionnage économique et violation du secret bancaire. Il a été arrêté à la suite d'une plainte déposée par un bureau d'avocats, qui s'était vu proposer l'achat de données bancaires. Porte-parole du MPC, Jeannette Balmer a confirmé une information du service en ligne de la «Handelszeitung». L'enquête a démarré le 19 janvier et le suspect a été arrêté le 16 février. ATS

LAC DE BIENNE

Homicide par négligence

A l'issue d'une vaste enquête, le conducteur d'une embarcation, auteur le 28 avril 2011 d'une collision avec un autre bateau sur le lac de Biemme, a été reconnu coupable d'homicide par négligence et d'infraction à la loi sur la navigation. La victime âgée de 67 ans était domiciliée dans la région de Biemme. ATS

CONFÉDÉRATION

Risque accru de déficit

Un déficit de 800 millions menace de s'installer dans les caisses de la Confédération dès 2014, en raison notamment de l'achat de nouveaux avions de combat. Il devrait être comblé grâce à des mesures d'économies. Or ces dernières pourraient être divisées par deux en prenant correctement en compte le renchérissement. ATS

DROITS POPULAIRES

On va tenter de brider les initiatives

FRANÇOIS NUSSBAUM

Après le Conseil national en décembre, le Conseil des Etats a chargé hier le gouvernement, par 20 voix contre 20 (le président a dû trancher), d'élaborer de nouveaux critères permettant d'annuler certaines initiatives populaires. Ce ne sera pas facile.

Ces dernières années, trois initiatives ont été acceptées par le peuple après avoir fait couler beaucoup d'encre: sur les minarets, sur le renvoi des délinquants étrangers et sur l'interdiction de vie de certains criminels. Le problème, c'est qu'elles sont toutes les trois pratiquement inapplicables, car non conformes aux droits fondamentaux garantis au plan international.

Plusieurs propositions ont été faites aux Chambres fédérales pour faire sauter, ou réduire, cette contradiction entre les droits populaires (en l'occurrence le droit d'initiative) et le droit des gens, inscrit dans les conventions internationales (liberté religieuse, protection contre le refoulement arbitraire et sans recours).



Certaines initiatives acceptées par le peuple, comme celle sur les minarets, sont pratiquement inapplicables. KEYSTONE

Hier, il s'agissait d'une motion chargeant le Conseil fédéral de préparer les révisions nécessaires pour qu'on puisse annuler davantage d'initiatives, par exemple celles qui ne respectent pas l'essence des droits fondamentaux de la Constitution fédérale, ou l'essence des droits inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH).

Si le National, en décembre, a clairement accepté cette motion (99 contre 59), le Conseil des

Etats s'est trouvé partagé, même au sein des groupes politiques. Il y a ceux, notamment à l'UDC, qui ne veulent pas qu'on touche aux droits populaires. En face, ceux qui jugent inadmissible de soumettre au peuple des initiatives dont on sait, à l'avance, qu'elles ne pourront pas être appliquées (puisqu'elles vaudront à la Suisse une condamnation par les instances internationales).

Les seconds, dont le rapporteur Robert Cramer (verts/GE),

étaient majoritaires: il faut faire quelque chose. Mais ils se sont divisés sur la solution proposée. Car le mandat confié au Conseil fédéral est jugé flou. On parle de la Constitution «ou» de la CEDH. Si on sait ce que recouvre l'«essence» des droits fondamentaux de la Constitution (ce sont les articles 7 à 36), cette notion n'existe pas pour la CEDH. Mais il y a plus ennuyeux. Même si on trouve une formule permettant d'annuler une initiative qui ne respecterait pas «l'essence des droits fondamentaux», aucune des trois initiatives problématiques citées au début ne serait touchées.

Celle sur les minarets, par exemple, affecte effectivement la liberté religieuse, «mais pas l'essence de cette liberté», a soutenu Raphaël Comte (plr/NE). «L'important est de ne pas clore le débat», estime Luc Recordon (verts/VD). Il n'exclut pas qu'un jour, on confie au Tribunal fédéral la compétence d'examiner la validité des initiatives.

Même si, pour l'heure, on s'y refuse. I